



L'enveloppe du Président

Le 8 mars dernier, notre Président Roger MATHIEU concluait ainsi son rapport moral : "Pour son dixième anniversaire, la FRAPNA Drôme s'offre, et offre à tous les drômois un merveilleux cadeau". Et, brandissant une enveloppe : "Ce cadeau est inscrit dans cette enveloppe verte. C'est un cadeau à retardement et je ne pourrai l'ouvrir que dans quelques semaines. Je n'en dirai pas plus, ayez la patience d'attendre !"...

La bonne nouvelle est arrivée du ministère de l'Environnement le 8 octobre dernier. Enfin, notre Président peut ouvrir son enveloppe :



LES RAMIERES DU VAL DE DROME

EN RESERVE NATURELLE



Après 10 de gestation parfois difficile, la Réserve Naturelle des Ramières du Val de Drôme a vu le jour le 2 octobre 1987 (Décret ministériel n° 87819 du 2/10/87 ; J.O. du 8 octobre 1987).

346 ha de ramières, d'îles, de lînes et de rivière unique en Rhône-Alpes ; un des plus beaux fleurons de la nature drômoise.

Au nom des 25 associations qui composent la FRAPNA Drôme, je tiens cordialement à remercier tous les élus, tous les responsables d'association, tous les simples citoyens amoureux de la Drôme, qui ont bien voulu apporter leur soutien au projet, lors de l'enquête publique de 1984.

Une réserve naturelle est par définition un milieu vivant et la tâche devra se poursuivre pour lui assurer une croissance harmonieuse, en accord avec les termes du Décret. Accueil et information du public, documents de vulgarisation, exposition, entretien du milieu, suivi scientifique... Tout un travail d'animation, de protection et de mise en valeur reste à faire, pour qu'un des plus beaux sites naturels de notre département devienne une sacrée image de marque pour le Val de Drôme.

Dr Roger MATHIEU



Ma douce et moi, nous nous apprêtons à hiberner et pour nos longues journées d'hiver, nous avons prévu de la lecture ...

Faites comme nous, renouvelez vite vos cotisations et vos abonnements! A bientôt !!! ...



YOUPI !



LA FRAPNA DROME, APRES UN TRAVAIL ACHARNE QUI A DURE 10 ANS, VIENT D'OBTENIR SA PLUS GRANDE VICTOIRE : LE 2 OCTOBRE 1987 LE PREMIER MINISTRE A SIGNE LE DECRET DE CREATION DE LA "RESERVE NATURELLE DES RAMIERES DU VAL DE DROME".

Elle s'étend sur une superficie de 346 ha entre Crest et Loriol: Communes d'Eurre, Chabrillan, Alex, Grane et Livron.

Depuis la dernière assemblée générale de la FRAPNA, en mars 1987, le Dr. MATHIEU, Président, savait que cette signature ne tarderait pas. Mais bien entendu rien n'était officiel aussi a-t-il préféré garder l'information afin de ne pas avoir de mauvaise surprise de dernière minute.

De 1977 à 1987 : un site naturel menacé par une exploitation industrielle de gravier.

La FRAPNA est la première ligue pour la mise au point d'une nouvelle réglementation des extractions de gravier dans la Drôme, plus conforme à l'intérêt des riverains et de la nature.

→ En 1977, la municipalité d'Eurre nous alerte d'un projet démentiel qui transformerait les ramières en "usine/piège à gravier". Ce projet émane du bureau d'étude CERIC et de la DDE. L'actuel maire d'Eurre, alors adjoint, élabore avec nous le premier dossier visant à la création d'une réserve naturelle.

→ Durant l'été 1978, une stagiaire de l'école de Neuvic, Thérèse CAMPAS, réalise avec J.M. FATON (déjà permanent !) le dossier proposant une réserve naturelle et une ébauche de Charte.

→ En 1979, la FRAPNA obtient un accord général sur son projet qui est retenu par l'ensemble des élus, dans les propositions de l'action du Plan d'Aménagement Rural (PAR) du Val de Drôme. La même année, une association est créée pour la protection des ramières et contre les extractions anarchiques de gravier. Plus de 300 personnes assistent à son Assemblée Constitutive, à la Salle des Fêtes de Crest. La FRAPNA réalise et présente un montage audiovisuel "SOS Vallée de la Drôme".

→ En mars 1980, la FRAPNA, avec l'aide de la Région, termine et présente officiellement le dossier proposant la création de la "Réserve Naturelle des Ramières du Val de Drôme".

→ En août 1980, la FRAPNA diffuse deux circulaires interministérielles de mai à juin qui aideront les élus dans la réglementation des extractions de gravier dans la Drôme. Le Conseiller Général de Crest-Sud, M. J.P. TABARDEL, joue un rôle actif dans ce combat.

→ En mars 1981, la Communauté Economique Européenne (CEE) retient les "Ramières" comme site de valeur internationale dans le cadre de la Directive Européenne pour la protection des oiseaux (Directive de Bruxelles).

→ En novembre 1981, les élus de Crest, Divajeu, Chabrillan, Alex, Eurre, Grane : MM. TABARDEL, Dr. ROZIER, AUBERT, EYRAUD, ESTOUR, LANTHEAUME, ALMORIC, RAILLON, MAILLET, BASTET, RODRIGUEZ, J.P. TABARDEL, le Président de l'Association d'irrigation Crest-Eurre et le Président de la FRAPNA, signent une résolution publique. Celle-ci réclame la protection de la zone naturelle des Ramières et refuse toute autorisation de gravière.

→ En décembre 1981, les maires du canton de Crest sud se sont réunis et réclament une Réserve Naturelle, soutenus par le Conseiller Général en janvier 1982.





→ En 1982, grâce aux efforts de la FRAPNA, association privée, qui a appuyé très efficacement les élus de la Basse Drôme :

. les extractions de GRAVIDROME (Loriol Grane) sont enfin règlementées,

. le projet d'extraction JOUVE à Cha-brillan est rejeté lors de la réunion de la Commission Départementale des Carrières de juillet.

→ En 1983, l'avenir des terres agricoles, des ouvrages d'art est désormais assuré. Les élus ont la situation en main avec le Syndicat Mixte de la Basse Drôme. Au niveau du Ministère de l'Environnement, le Conseil National de la Protection de la Nature, grâce à une intervention argumentée du Dr. R. MATHIEU, donne un avis favorable à la Réserve Naturelle.

→ Février 1984, M. C. VASSAS, ingénieur à la DDAF et M. E. BOUTEFEU de la DRAE organisent des réunions dans les 6 communes concernées par le projet. Ces réunions rassemblent plus de 150 personnes qui donnent leur avis sur les propositions de la FRAPNA Drôme. Des amendements sont proposés par la population et les élus. Ils sont tous retenus. La décision d'exclure de la Réserve la commune de Divajeu est prise - le Conseil Municipal de cette commune qui avait demandé à faire partie de la Réserve a changé d'avis.

→ L'enquête publique a lieu en septembre et octobre 1984. A l'appel de la FRAPNA, les soutiens arrivent par centaines, de la Drôme mais aussi de toute la France. A signaler les lettres de soutien de la FRAPNA régionale, du Fonds d'Intervention pour les Rapaces,

PRESENTATION

- C'est la dernière zone humide de cette importance dans le département de la Drôme.

- Lieu idéal de détente et de loisir pour la population de la Vallée.

- Zone de reproduction de plusieurs couples de Castors et de la Loutre.

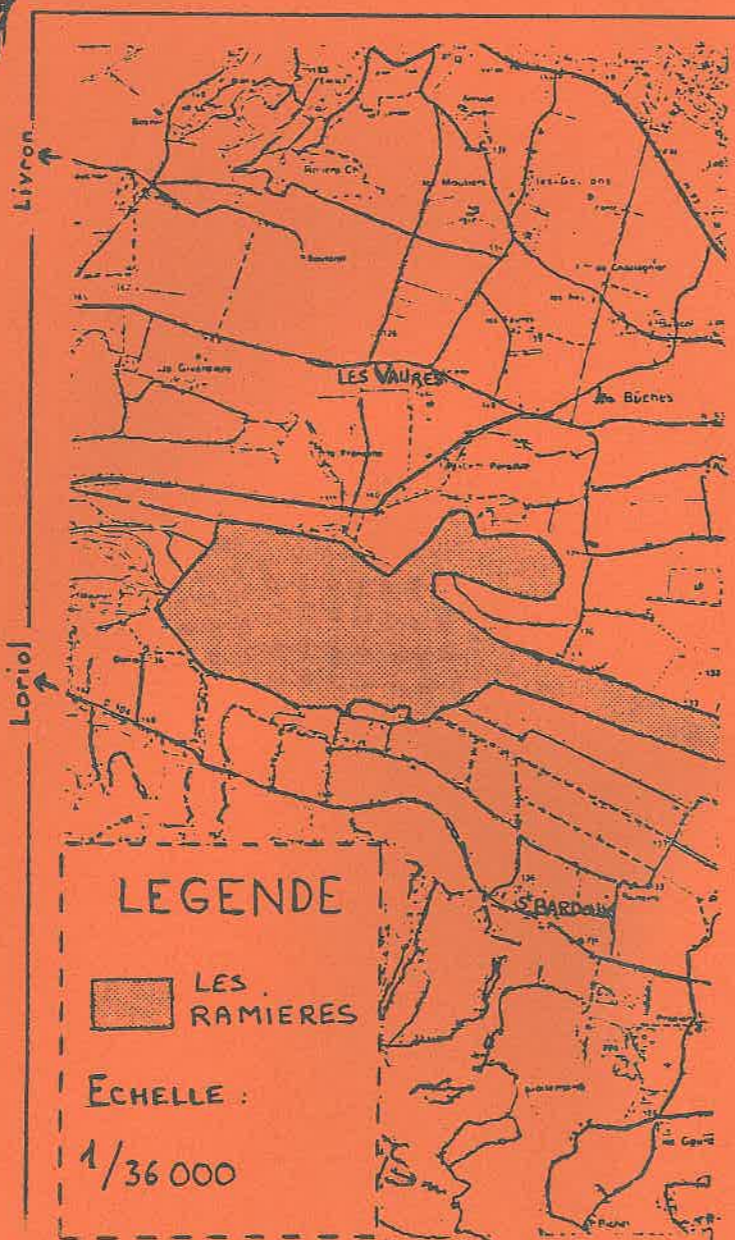
- Le statut de Réserve Naturelle est une garantie pour le maintien de la nappe phréatique et pour une réduction importante de l'érosion-destruction des digues, des ponts, protection des terres agricoles.

- Il n'existe aucune terre cultivée à l'intérieur du périmètre de la Réserve.

- La récolte du bois, l'irrigation, les activités agricoles, la pêche et la chasse s'exerceront comme par le passé. La récolte du bois ne pourra se faire que du 31 août au 15 février.

- Seuls seront règlementés, voire interdits : la construction de nouvelles routes, la circulation bruyante motorisée de loisir, la construction de bâtiments, les exploitations permanentes de gravier et les défrichements.

- Les riverains concernés par le projet restent propriétaires de leurs terres.



du Professeur Philippe LEBRETON, de la Société Nationale de Protection de la Nature... et de très nombreuses personnes simplement éprises de nature.

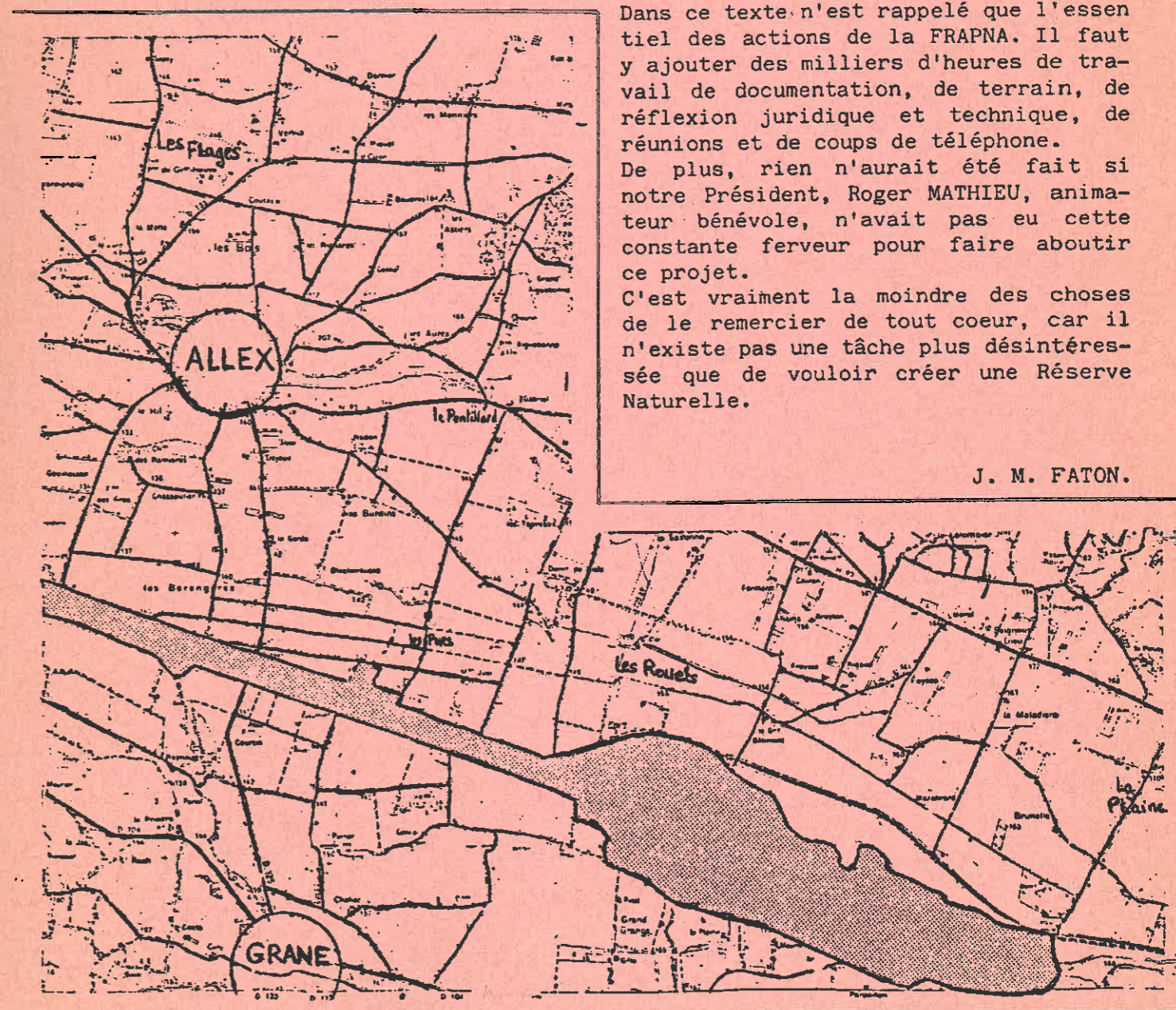
En définitive, 3 communes (Alex, Grane, Livron) sont favorables à la Réserve et 2 communes font faux bond en déclarant qu'elle est inutile et qu'elles ont les moyens de protéger, seules, la Nature. Le retournement d'avis est un dur coup au moral et l'attitude du maire d'Eurre reste pour nous encore inexplicable.

A cette époque, une personnalité fait beaucoup pour faire avancer le projet. Il s'agit du maire de Grane, M. BASTET.

→ En 1985, le projet est présenté par la FRAPNA à la Commission Départe-

mentale des Sites. Il est approuvé à l'unanimité. Le Secrétaire Général de la Préfecture, M. DELIGNAT-LAVALUX, conscient que la procédure peut encore durer, demande au Préfet de protéger le site par un Arrêté de biotope, en attendant la Réserve. Cet arrêté est pris en avril 1985. Pour la première fois, un biotope est protégé dans le département, en vertu de la loi sur la Protection de la Nature.

→ En 1986, le dossier des Ramiers est examiné, à la virgule près, par le Conseil d'Etat et en 1987, le décret est signé par le Ministre de l'Environnement et le Premier Ministre. Enfin, et pour terminer ce rappel "historique", il faut signaler que l'action de la FRAPNA a bénéficié d'une attention constante de la presse locale : l'équipe de l'hebdomadaire "Le Crestois" et Henri d'Alex du "Dauphiné Libéré".



Dans ce texte n'est rappelé que l'essentiel des actions de la FRAPNA. Il faut y ajouter des milliers d'heures de travail de documentation, de terrain, de réflexion juridique et technique, de réunions et de coups de téléphone. De plus, rien n'aurait été fait si notre Président, Roger MATHIEU, animateur bénévole, n'avait pas eu cette constante ferveur pour faire aboutir ce projet. C'est vraiment la moindre des choses de le remercier de tout coeur, car il n'existe pas une tâche plus désintéressée que de vouloir créer une Réserve Naturelle.

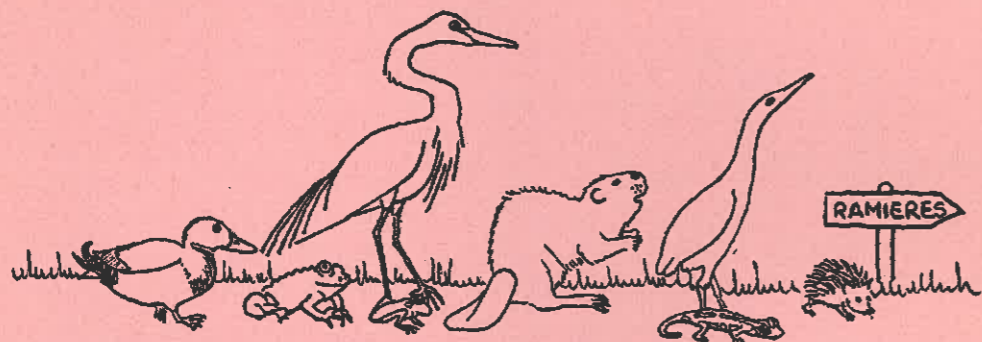
J. M. FATON.

Un Animal, une Plante, un Milieu



Ils sont des centaines de toutes espèces, de toutes plumes, de toutes couleurs ; il n'est pas un marais perdu des lointaines toundras qui ne délègue ici son gravelot, son bécasseau ou son chevalier. Le milan, l'aigrette, le hobereau, la bergeronnette, le goëland, le bihoreau mélangent dans mille sortes de vols le rouge, le vert, le bleu, le jaune, l'orange, le noir, le blanc pur et ce gris d'iris dans lequel toutes les autres couleurs se résolvent.

Si je ne suis pas GIONO (plagié ci-dessus), en revanche, les Ramières de la Basse Drôme prennent à certaines époques de l'année un petit air de Camargue.



Au 14 juillet par exemple, il n'est nul besoin de pétards pour passer une journée de rêve aux Ramières. Tout le jour, les aigrettes garzettes, lumineuses et immaculées, ont pêché dans le courant (une vingtaine au minimum). Des centaines de martinets et d'hirondelles, venant des villages voisins, chassent et sifflent au dessus de la rivière. Le faucon hobereau (un couple nicheur) les a poursuivis sans succès et se régale maintenant de gros insectes hannetons, libellules, plus faciles à attraper. Ceux-ci sont également convoités par les guépiers multicolores (une colonie d'une vingtaine de couples). Feux d'artifice diurne et mélodieux !!! Bouquet final au bord de l'eau : bergeronnettes, gravelots, chevaliers cul-blancs, sylvains, arlequins, cincles plongeurs, martin-pêcheurs sont également de la partie.

Cette zone naturelle extraordinaire a résisté jusqu'à nos jours à la pression des carriers et des agriculteurs. Cela tient du miracle. Aujourd'hui, les Ramières sont protégées, et il nous faut veiller à ce que cette protection soit respectée.

En fin d'après-midi, c'est le bal traditionnel : les milans entrent en piste. Tous ceux qui ont niché dans le Val de Drôme se retrouvent aux Ramières pendant quelques jours avant de partir pour l'Afrique. A cette date, ce sont plus de 200 oiseaux qui viennent chaque soir au dortoir, au milieu de la Réserve Naturelle.

Plus tard encore, les milans sont couchés. C'est le moment de sortir pour le castor, noctambule des lieux. Il se dirige tout droit vers son réfectoire, près duquel nous sommes à l'affût. Un soir, derrière le castor dégustant des rameaux de saule, est apparue dans la pénombre la majestueuse cigogne noire (régulière en août/septembre).

Il est l'heure pour le naturaliste de rentrer, laissant le silence des Ramières aux cris des hérons bihoreaux et des limicoles qui se rassemblent pour partir cette nuit vers le sud, en Camargue peut-être, tandis que leurs congénères arriveront au petit matin pour prendre quelques jours de repos dans ce site drômois.

Lorsque l'on va pour la première fois aux Ramières, on peut être surpris par le lit apparent de la Drôme qui atteint une largeur de 500m. La rivière peu profonde se partage en une multitude de bras anatomisés, très attractifs pour les oiseaux migrateurs trouvant là une nourriture abondante.

Les berges sont couvertes d'une luxuriante et impénétrable forêt alluviale, refuge pour la nidification des grands oiseaux : hérons et rapaces.

JOUEZ
ET
GAGNEZ



Un stage en Haute-Savoie - GYPAETE
BOUQUETIN - les 4 et 5 juin 1988

ou d'autres cadeaux (appeaux, posters, livres...)

Les dix meilleures réponses seront récompensées.

CE CONCOURS EST OUVERT A TOUS LES JEUNES, ADHERENTS OU NON,
de 12 à 15 ans

Un seul bulletin-réponse entièrement rempli par participant. Il doit être expédié au plus tard le 16 JANVIER 1988 à minuit, le cachet de la poste faisant foi à FRAPNA - CONCOURS - Quai St-Nicolas 26 500 BOURG LES VALENCE.

Pour gagner, il vous suffit de répondre au questionnaire et de jouer au mot mystérieux. Pour cela, utilisez vos connaissances, faites-vous aider, n'hésitez pas à faire des recherches dans vos livres, dans les bibliothèques.

QUESTIONNAIRE

1/ Quel jour de la semaine la chasse est-elle interdite en cette saison 87/88 ?

REPONSE :

2/ Où peut-on observer le plus important passage d'oiseaux migrateurs de Février à Mai (10 000 rapaces par an) dans notre région ?

REPONSE :

3/ Quelle est la particularité de la femelle du coucou ?

REPONSE :

4/ Citez deux animaux qui sont blancs en hiver et marrons en été ?

REPONSE :

5/ Quel est le résineux qui perd ses feuilles à l'automne ? (cocher la bonne réponse)

le chêne

le mélèze

le sapin

6/ Reconnaissez-vous ces feuilles qui appartiennent à des arbres de la région ?



REPONSE :



REPONSE :



REPONSE :